

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 18 Février 2021

L' an 2021 et le 18 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle des Fêtes sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, LAIR Gislaine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, DENIS Frédéric, HUSSON Philippe, LAURENT Fabrice, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 08/02/2021

Date d'affichage : 08/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 19/02/2021

et publication ou notification

du : 22/02/2021

A été nommé (e) secrétaire : Mme GUMEZ Sandrine

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Bail commercial avec la Sté BOCCARD
- 3°) Acquisition du gymnase Local de Repli
- 4°) Plantation d'arbres dans la forêt communale
- 5°) Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 6°) Convention portant autorisation d'équipement d'un itinéraire de randonnée avec le Parc Naturel Régional
- 7°) Adhésion à l'association de certification forestière (PEFC) pour la certification de la forêt communale

- 8°) Convention partenariale pour la section sportive football au collège
- 9°) Avenant au protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse
- 10°) Questions diverses
- 11°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Tarifs communaux 2021
Acquisition du local de repli
Plantation d'arbres dans la forêt communale
Règlement intérieur du Conseil Municipal
Convention portant autorisation d'un itinéraire de randonnée avec le Parc Naturel Régional
Adhésion à l'association de certification forestière
Convention partenariale pour la section sportive Football au collège
Avenant au protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse
Mise à disposition d'un local à l'association Au Fil du Temps

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h. Mme GUMEZ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la précédente réunion du 22.12.2020 est approuvé à l'unanimité.

réf : 2021-001 Tarifs communaux 2021

Le conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22.12.2020 fixant les tarifs communaux applicables en 2021,

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le tarif de la cantine et de la taxe de séjour,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de modifier les tarifs 2021 applicables du 01.01 au 31.12.2021 comme suit :

- Tarif de restauration scolaire pour les élèves du primaire et de la maternelle :
Tarif journalier par repas 3.20 €
- Aire de camping-cars :
Taxe de séjour par véhicule et par jour reversée à la communauté de communes 0.22 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le point n°2 Bail commercial avec la Sté Boccard est reporté à un prochain Conseil Municipal par manque d'élément.

réf : **2021-002 Acquisition du local de repli**
Le Conseil Municipal,

Considérant la proposition d'EDF de vendre à la commune de Vireux Molhain le gymnase local de repli à l'euro symbolique,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le principe d'acquérir l'immeuble situé rue Pasteur section AH 494 de 4853 m2 et parcelle AH 492 de 369 m2 appartenant à EDF au prix de l'euro symbolique et charger Maître MAQUENNE des contacts avec le notaire du vendeur. Les frais inhérents à cette vente (diagnostics ...) seront pris en charge par la commune de Vireux Molhain.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-003 Plantation d'arbres dans la forêt communale**
Le Conseil Municipal,

Vu la demande de devis à l'ONF pour la fourniture d'arbres à replanter dans la forêt communale,
Considérant la proposition de la Sté de chasse pour planter elle-même les arbres,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le principe de fourniture d'arbres par l'ONF charge à la Sté de chasse d'en effectuer la plantation.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-004 Règlement intérieur du Conseil Municipal**
Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-8 du Code des Collectivités Territoriales rendant obligatoire aux communes de + de 1000 habitants d'instaurer un règlement intérieur dans les 6 mois suivant son installation
Considérant le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que présenté.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-005 Convention portant autorisation d'un itinéraire de randonnée avec le Parc Naturel Régional**
Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention portant autorisation d'équipement d'un itinéraire de randonnée avec le Parc Naturel Régional,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer la convention portant autorisation d'équipement d'un itinéraire de randonnée avec le Parc Naturel Régional.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-006 Adhésion à l'association de certification forestière

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'adhésion de la commune à la certification forestière est terminée depuis le 31.12.2020,

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire et pris connaissance des engagements à respecter pour 5 ans,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Le Maire à signer le bulletin d'engagement à la certification forestière pour une durée de 5 ans à compter du 01.01.2021 et régler la contribution financière pour 5 ans de 313.15 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-007 Convention partenariale pour la section sportive Football au collège

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Le Maire à signer la convention partenariale section sportive football au collège Charles Bruneau de Vireux Wallerand avec le club Nord Ardennes pour l'année 2020-2021.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-008 Avenant au protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 20.02.2020 autorisant le Maire à signer le protocole,

Vu le protocole signé le 23 07 2020,

Vu la délibération de la communauté de communes du 24.11.2020,

Après avoir pris connaissance de l'avenant proposé,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole relatif au transfert de compétences eau et assainissement de la commune vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

réf : **2021-009** **Mise à disposition d'un local à l'association Au Fil du Temps**

Mr DEVRESSE et Mr BRAIBANT ne prennent pas part aux délibérations ni au vote.
Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 14 janvier 2021 de l'association Au Fil du Temps pour demander la mise à disposition d'un local,

Considérant que l'objet de l'association est de réaliser des expositions culturelles (photographies, patrimoine locale, artistes locaux) et bourse aux livres,

Considérant le récépissé de déclaration de création de l'association du 5.10.2020,

Après délibération et vote,

DECIDE du principe de mettre à disposition à titre gratuit le local situé au 8 avenue posty (ex office de tourisme) à l'association Au Fil du Temps.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Application LUMIPLAY : Le conseil municipal est favorable à l'adhésion de la commune à ce dispositif à l'essai 1 an.

Fourniture de tablettes à tous les conseillers municipaux sachant que beaucoup de documents sont envoyés sous format dématérialisé.

Devis de télégestion du chauffage au Centre Social : Le Conseil Municipal demande que la dépense soit effectuée au prorata de la population comme pour la participation au SIVOM. Mr DENIS demande que cette gestion puisse être également étudiée sur nos bâtiments associatifs.

Mr HUSSON demande si la commune avait lancé une procédure de recouvrement pour la location du tunnel. Mr DEVRESSE précise que ce n'est pas le cas, tous les loyers ayant été réglés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h55.

En mairie, le 22/02/2021

La secrétaire
Mme GUMEZ



